

Extraits de la séance du conseil communal du 9 décembre 2024

Présences : Malherbe M., *bourgmestre*, Toussaint A. et Reiland M., *échevins*, Bemtgen F., Caldarella Weis M., Costa N., Feller-Wilmes J., Gallion J.-B., Kass F., Krier M., Marques D., Miny R., Prickaerts P. et Vullers W., *conseillers*, Neyens T., *secrétaire*.

Absence (exc.) : Krier H., *échevin*

Vote par procuration : Krier H. a donné procuration à Malherbe M.

À huis clos :

Affaires du personnel

- Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder au sieur Friedrich Luc, ingénieur technicien sous le statut du fonctionnaire communal auprès de la commune de Mersch depuis le 1^{er} mars 2011, un 3^e avancement en traitement au grade 13 dans le groupe de traitement A2, avec effet au 1^{er} mars 2025.
- Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder au sieur Michel Knops, ingénieur technicien sous le statut du fonctionnaire communal auprès de la commune de Mersch depuis le 1^{er} mars 2011, un 3^e avancement en traitement au grade 13 dans le groupe de traitement A2, avec effet au 1^{er} mars 2025.

Réaménagement de l'ancienne école à Schoenfels

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'avant-projet détaillé avec devis relatif au réaménagement de l'ancienne école à Schoenfels au montant total de 1.055.000,00 € TTC.

Travaux de mise en état de la voirie rurale

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les devis établis par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture au montant total de 323.250,00€ TTC, à savoir :

- capture des eaux superficielles sur un chemin rural au lieu-dit « Um Knapp » à Moesdorf au montant total de 31.000,00 € TTC ;
- stabilisation par pose de glissières du chemin rural « Rue Wenzel » à Beringen au montant total de 69.000,00 € TTC ;
- réfection par application d'enrobés bitumineux de cinq chemins ruraux aux lieux-dits « Rotherd » et « Kachebierg » à Moesdorf, « An der Baach » à Beringen, « Haardterwee » et « Gehenstack » à Mersch au montant total de 223.250,00 € TTC.

Décomptes de travaux extraordinaires

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les décomptes de travaux extraordinaires suivants :

Projets et articles budgétaires	Sommes des devis en € (dates votes du conseil communal)	Dépenses en € TTC
Extension du cimetière de Mersch (4/626/221313/14002)	535.000,00 (08/03/2021)	748.658,22
	90.000,00 (14/11/2022)	
	160.000,00 (17/07/2024)	
	785.000,00	
Extension du hall sportif au Krounebierg (4/822/221311/18010)	1.550.718,00 (08/04/2020)	1.828.001,71
	300.000,00 (14/10/2024)	
	1.850.718,00	

Commissions communales: Modification et nomination

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- 1) de remplacer le sieur Vullers Willy en tant que membre du collège des bourgmestre et échevins élargi dans le comité d'accompagnement « Campus Sportif Mierscherbiërg », par le sieur Marques Daniel, domicilié à Reckange;
- 2) de remplacer le sieur Marques Daniel en tant que membre du conseil communal dans le comité d'accompagnement « Campus Sportif Mierscherbiërg », par le sieur Kass Fränz, domicilié à Mersch ;
- 3) de remplacer le sieur Engbork Michael, président de la commission du vivre-ensemble interculturel, par le sieur Reiland Michel avec attribution de la même fonction.

Récompenses aux sportifs méritants

Le conseil communal approuve à l'unanimité la dépense au montant total de 10.600,00 € pour primes d'encouragement aux sportifs méritants (+ 3 prix spéciaux).

Autorisation de collectes à domicile

- Le conseil communal accorde à l'unanimité l'autorisation à l'asbl Mierscher Musek pour faire une collecte à domicile lors du traditionnel « Hämmelesmarsch » à l'occasion de la fête patronale dans les différentes localités de la commune de Mersch et aux dates suivantes de l'année 2025 :

Rollingen :	08.02 resp. 09.02
Pettingen + Essingen :	12.07 resp. 13.07
Mersch :	20.09 resp. 21.09
Moesdorf :	18.10 resp. 19.10
Reckingen :	08.11 resp. 09.11
Beringen :	08.11 resp. 09.11
Schoenfels :	22.11 resp. 23.11

Le conseil communal accorde à l'unanimité aux organismes suivants l'autorisation pour faire une collecte à domicile à l'occasion de la fête des brandons les samedis, 1^{er} et 8 mars 2025 respectivement les dimanches, 2 et 9 mars 2025 :

Mersch :	Mierscher Pompjeeën
Beringen :	Les associations de Beringen
Moesdorf :	Aal Lanzen Miesdref-Pëtten-Essen resp. Club des Jeunes
Reckingen :	Mierscher Pompjeeën
Rollingen :	Pompjeeën Rolléng resp. Club des Jeunes
Schoenfels :	Amicale Pompjeeën Schëndels
Pettingen :	Aal Lanzen Miesdref-Pëtten-Essen resp. Club des Jeunes

Contrats, conventions et actes

Le conseil communal approuve à l'unanimité :

- a) l'acte notarié de cession gratuite du 16 octobre 2024 par lequel Monsieur Antoine Nicolas Scharff de Mersch et Madame Marie-France Jeanne Mistral de Reckange cèdent gratuitement à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section G de Mersch, au lieu-dit « Rue Mies », place voirie, contenant 0,05 ares → utilité publique: incorporation du trottoir existant au domaine public communal ;
- b) l'acte notarié de cession gratuite du 23 octobre 2024 par lequel Monsieur Manuel dos Anjos Mota Dinis et son épouse Madame Fatima Maria de Almeida Nogueira de Garnich cèdent gratuitement à la commune de Mersch la parcelle de terrain inscrite au cadastre de la commune de Mersch, section D de Beringen, au lieu-dit « Rue de la Gare », place voirie, contenant 0,47 ares → utilité publique : la parcelle est intégrée dans le domaine public communal ;
- c) le compromis de vente des 28 novembre 2024 respectivement 2 décembre 2024 par lequel Monsieur Georges Robert Wies de Dudelange et Madame Simone Lucie Wies de Luxembourg, agissant pour la succession de feu Monsieur Pierre Robert Weyrich, cèdent à la commune de Mersch une maison d'habitation, avec place et toutes appartenances et dépendances, sise à L-7561 Mersch, 32, Rue des Prés, inscrite au cadastre de la commune et section G de Mersch, au lieu-dit « Rue des Prés », contenant 14 ares 15 centiares au prix total de 880.000,00 € → utilité publique: démolition du bâtiment existant afin de réaliser des mesures compensatoires environnementales, de réaliser des travaux hydrauliques et de renaturation de la rivière Eisch ainsi que de créer un tracé pour la construction d'une piste cyclable ;
- d) la transaction immobilière du 29 novembre 2024 respectivement 9 décembre 2024 par laquelle la société à responsabilité limitée D-M S.à r.l. de Mersch accepte la résiliation du contrat de bail, avec sursis commercial jusqu'au 31 décembre 2026 moyennant paiement d'une indemnité d'occupation de 1.524,56 € par mois ;
- e) le contrat de bail commercial par lequel la commune loue à l'Office Régional du Tourisme Guttland a.s.b.l. des locaux de bureau d'une superficie totale de 128,40 m², situés au 2^{ème} étage de l'immeuble sis à L-7535 Mersch, 11A, Rue de la Gare, au loyer mensuel de 2.696,40 € hors avances sur charges de 250,00 €;
- f) la concession funéraire au profit de la dame Marie Herber-Winandy de Mersch pour un caveau au cimetière de Mersch.

Confirmation de règlements de circulation temporaires

Le conseil communal confirme à l'unanimité les décisions du collège des bourgmestre et échevins et demande les approbations ministérielles requises.

Office social : Approbation provisoire du budget rectifié 2024 et du budget de 2025.

Le conseil communal approuve à l'unanimité :

- a) le budget rectifié provisoire de l'exercice 2024 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes :	1.725.715,58 €	23.155,00 €
Dépenses :	1.725.408,76 €	3.155,00 €
Boni :	306,82 €	20.000,00 €
Mali :	0,00 €	0,00 €
Boni compte 2023 :	38.127,61 €	855.694,68 €
Boni fin 2024 :	38.434,43 €	875.694,68 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 264.876,31 € au service ordinaire et à 745,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement) ;

- b) le budget provisoire de l'exercice 2025 de l'office social de Mersch, dont le tableau récapitulatif se présente de la manière suivante :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes :	1.954.411,40 €	14.610,00 €
Dépenses :	1.954.411,63 €	4.610,00 €
Boni :	0,00 €	10.000,00 €
Boni compte 2024 :	38.434,43 €	875.694,68 €
Boni général :	38.434,43 €	885.694,68 €

La part de la commune de Mersch s'élève à 310.244,51 € au service ordinaire et à 630,00 € au service extraordinaire (fonds de roulement) ;

Approbation des comptes communaux de l'exercice 2022

Le conseil communal arrête à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2022 conformément aux tableaux ci-après :

	compte administratif	compte de gestion
Boni du compte de 2021	29.779.440,52	29.779.440,52
Recettes ordinaires	47.151.313,69	47.151.313,69
Recettes extraordinaires	4.190.681,32	4.190.681,32
Total des recettes	81.121.395,53	81.121.395,53

Mali du compte de 2021	0,00	0,00
Dépenses ordinaires	30.573.689,01	30.573.689,01
Dépenses extraordinaires	24.729.389,00	24.729.389,00
Total des dépenses	55.303.078,01	55.303.078,01

BONI	25.818.317,52	25.818.317,52
------	---------------	---------------

Budget rectifié 2024 et budget 2025

Le conseil communal entend la présentation des documents reprenant le budget rectifié de 2024 et le budget de 2025 remis aux membres du conseil communal dans cette séance par le bourgmestre ;

La discussion et le vote du budget rectifié 2024 et du budget de 2025 auront lieu dans la prochaine séance fixée au lundi, 16 décembre 2024.

Communications du collège des bourgmestre et échevins et questions des conseillers